

Mairie de VILLEXANTON

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-et-un du mois de février, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix huit heure trente sous la présidence de Monsieur TERRIER Guy, le maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 février 2024

PRÉSENTS : Mme DE JOUSSINEAU Isabelle, Mrs : JOLLY Didier, LOP Benoit, SAUGER Jordane, YVON Jean-Claude

ABSENT EXCUSE : Luc SICOT

ABSENTS NON EXCUSÉS : MENON Bertrand, POUSSIN Amélie, TOURNOIS Ludovic,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : DE JOUSSINEAU Isabelle

2024-001 SUBVENTION CRST ESPACE MULTI ACTIVITÉS
ET TABLES PIQUE-NIQUE

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une subvention du Conseil Régional au titre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale du Pays des Châteaux pour l'année peut être obtenue pour la création d'un espace multi-activités et tables de pique-nique.

- Le montant du projet s'élève à la somme de 26 280.45 € H.T. (31 536.54 € T.T.C)

Il précise aux membres présents que le taux de subvention qui peut être accordé est de 20% du montant H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**, de demander une subvention au Conseil Régional au titre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale du Pays des Châteaux, au taux le plus élevé possible pour la création de l'espace multi-activités et tables de pique-nique.

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional au titre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale du Pays des Châteaux une subvention pour la création de l'espace multi-activités et tables de pique-nique.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Fait et délibéré pour copie conforme,
Le 23 février 2024

Le Maire
Guy TERRIER

Le secrétaire de séance
Isabelle DE JOUSSINEAU

Accusé de réception en préfecture
041-214102923-20240221_2024-001-DE
Date de télétransmission : 28/02/2024
Date de réception préfecture : 28/02/2024



Mairie de VILLEXANTON

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-et-un du mois de février, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix huit heure trente sous la présidence de Monsieur TERRIER Guy, le maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 février 2024

PRÉSENTS : Mme DE JOUSSINEAU Isabelle, Mrs : JOLLY Didier, LOP Benoit, SAUGER Jordane, YVON Jean-Claude

ABSENT EXCUSE : Luc SICOT

ABSENTS NON EXCUSÉS : MENON Bertrand, POUSSIN Amélie, TOURNOIS Ludovic,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : DE JOUSSINEAU Isabelle

2024-002 SUBVENTIONS

Le Maire propose au conseil municipal de reporter les subventions attribuées l'an dernier :

FONDATION DU PATRIMOINE : 50 € ✓

ASSAD : 50 € ✓

ADMR : 50 € ✓

S.A.P FAMILLES RURALES Blois : 50 € ✓

CAUE : 30 € ✓

SOUVENIRS FRANÇAIS : 30 € ✓

Au vu des différentes demandes de subvention reçue, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer des subventions supplémentaires :

MARPA de Oucques : 50 € ✓

HARMONIE DE LA CHAPELLE : 50 € ✓

Le conseil municipal adopte les différentes demandes de subvention à l'unanimité.

Soit un total de 360 € de subventions à l'article 6574.

Fait et délibéré pour copie conforme,
Le 23 février 2024

Le Maire
Guy TERRIER

Le secrétaire de séance
Isabelle DE JOUSSINEAU

Accusé de réception en préfecture
041-214102923-20240223-2024-002-DE
Date de télétransmission : 28/02/2024
Date de réception en préfecture : 28/02/2024

